

Est-ce la fin des tabliers plombés en radiologie?



Pourquoi nous renonçons aux moyens traditionnels de protection des patient-e-s dans le domaine de la radiologie.

Chère patiente, cher patient,

A l'heure actuelle, grâce aux progrès technologiques, des doses de rayonnements minimales suffisent souvent pour obtenir une imagerie pertinente. De plus, votre technicien-ne en radiologie médicale est spécialement formé-e pour vous protéger au mieux contre les rayonnements.

De nouvelles études et rapports internationaux démontrent que la réduction de la dose de rayonnements par les moyens de protection des patient-e-s (tablier de plomb ou autres moyens de protection), est tout à fait négligeable. Dans certains cas, ces moyens de protection pourraient même avoir l'effet opposé.

Lors de votre examen radiologique, le/la technicien-ne en radiologie médicale:

- vous informe correctement concernant le déroulement de l'examen;
- veille à un positionnement correct;
- réduit le champ de rayonnement à un minimum (collimation);
- utilise les aides techniques de manière optimale;
- utilise des protocoles d'examens optimisés.

De plus, les appareils sont contrôlés régulièrement et les procédures d'examen sont évaluées régulièrement sur le plan de leur qualité.

C'est pourquoi la Commission fédérale de radioprotection (CPR) et d'autres organisations nationales et internationales recommandent de ne plus utiliser de moyens de protection des patient-e-s dans le cadre de la radiologie médicale.

Si vous ne vous sentez pas en sécurité, nous continuons à mettre à votre disposition des moyens de protection et vous conseillerons volontiers. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de l'Office fédéral de la santé publique:

